

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 6 mars 2023.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir BOUZID Nathalie,
- MEGRET Yves donne pouvoir à GOASTER Samy,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane.

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie PECHA

Délibération n°2023-011

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 6

AFFAIRES FINANCIERES REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Dans la continuité de l'adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 en remplacement de la nomenclature M14, l'assemblée délibérante doit approuver un règlement budgétaire et financier. Celui-ci doit regrouper les règles financières au sein de la collectivité concernant la préparation budgétaire, l'exécution budgétaire, la gestion pluriannuelle des crédits.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le règlement budgétaire et financier, ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **21 MAR. 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]

Certifié exécutoire, compte tenu ;

De la transmission en Préfecture le 21 MAR. 2023

De la publication le 21 MAR. 2023

*Pour le Maire,
Par délégation,*

[Handwritten signature of Anne-Claire Guillet]
Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Conseil municipal du 13 mars 2023



Lamballe-Armor
en Penthièvre

- ① Objet du règlement budgétaire et financier
- ② Définition du budget
- ③ Les différents documents budgétaires
- ④ Les différents documents comptables
- ⑤ Les budgets de Lamballe-Armor
- ⑥ La présentation par nature et par fonction
- ⑦ Le calendrier budgétaire
- ⑧ La pluri-annualité
- ⑨ Les virements de crédits entre chapitres

OBJET DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

- ➡ Dans le cadre du changement de nomenclature budgétaire et comptable, de la M14 à la M57, Lamballe-Armor doit adopter un règlement budgétaire et financier
- ➡ L'objectif est de décrire le cadre et les grandes étapes de la préparation et de l'exécution budgétaire
- ➡ Ce règlement budgétaire et financier s'applique à tous les budgets de Lamballe-Armor

DÉFINITION DU BUDGET

Le budget

« l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses des organismes publics »

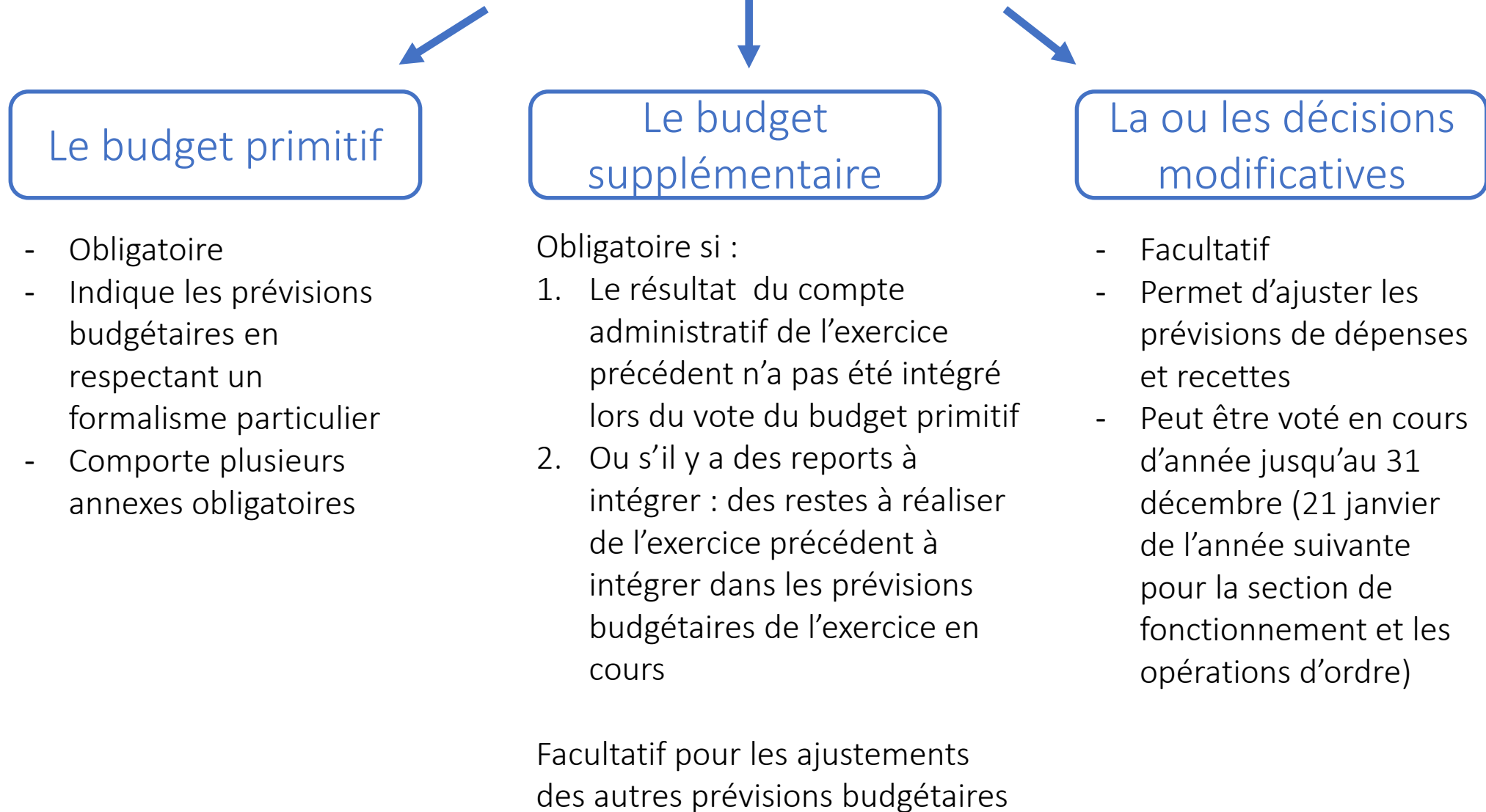
Un acte de prévision

- Un document de projet, et non pas de réalisation
- Une prévision pour l'ensemble des dépenses et des recettes
- Pour les dépenses : la prévision a un caractère limitatif
- Pour les recettes : la prévision a un caractère estimatif (sauf pour l'emprunt)

Un acte d'autorisation

- Le budget est proposé par l'ordonnateur et voté par l'assemblée délibérante
- Cette autorisation prend la forme d'une délibération
- Il s'agit de la 1^{ère} condition pour le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses

LES DIFFÉRENTES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES



LES DIFFÉRENTS DOCUMENTS COMPTABLES

Les documents comptables

Documents présentant la réalisation du budget

Le compte administratif

- Compte de l'ordonnateur
- Présente la réalisation des dépenses et des recettes, par rapport à la prévision budgétaire
- Présente le résultat de l'exercice comptable

Le compte de gestion

- Compte du comptable public
- Retracer tous les comptes
- Présente la situation du début de la gestion sous la forme d'un plan d'entrée
- Toutes les opérations de débit et crédit
- Présente également la situation patrimoniale

Seront regroupés en un seul document :

Le compte financier unique (à partir de 2023)

LES DOCUMENTS FINANCIERS DANS LE CYCLE BUDGÉTAIRE

Le rapport
d'orientations
budgétaires

➡ Doit notamment comporter des éléments
d'analyse financière prospective

Les
documents
budgétaires

Le budget primitif

Le budget
supplémentaire

Les décisions
modificatives

Les
documents
comptables

Le compte de
gestion

Le compte
administratif

Ou le compte
financier unique

LES BUDGETS DE LAMBALLE-ARMOR

Intitulé du budget	Régime fiscal	Nomenclature comptable 2022	Nomenclature comptable 2023	Budget de stock
Budget principal	TTC avec services HT	M14	M57	
Commerces multi-services Meslin	HT	M4	M4	
ZAC du Liffré	HT	M14	M57	Stock
Résidence Le Courtil-Meslin	HT	M14	M57	Stock
Trégomar - lotissement rue écoles	HT	M14	M57	Stock
Lotissement Planguenoual	HT	M14	M57	Stock
Lotissements communaux	HT		M57	Stock

- ✓ Le budget est voté par nature comptable :
 - Les opérations relatives au bilan sont réparties dans les cinq classes de comptes suivantes :
 - classe 1 : comptes de capitaux et de dettes à Long terme
 - classe 2 : comptes d'immobilisations (et actifs spécifiques)
 - classe 3 : comptes de stocks et en-cours
 - classe 4 : comptes de tiers (créances)
 - classe 5 : comptes financiers (trésorerie, placements à long terme)
 - Les opérations relatives au résultat sont réparties dans les deux classes de comptes suivantes :
 - classe 6 : comptes de charges
 - classe 7 : comptes de produits

✓ Le budget est également présenté pour information par fonction (politiques publiques retenues par la nomenclature)

- Fonction 0 : Services généraux
- Fonction 0-5 : Gestion des fonds européens
- Fonction 1 : Sécurité
- Fonction 2 : Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
- Fonction 3 : Culture vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- Fonction 4 : Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)
- Fonction 4-3 : APA
- Fonction 4-4 : RSA – régularisations de RMI
- Fonction 5 : Aménagement des territoires et habitat
- Fonction 6 : Action économique
- Fonction 7 : Environnement

LE CALENDRIER BUDGÉTAIRE

Juin N	Juillet / août N	Septembre N	Octobre N	Novembre N	Décembre N
Envoi des lettres de cadrage BP N+1	Travail de préparation budgétaire par les adjoints et les services	Réunions budgétaires, premiers aperçus de l'équilibre budgétaire	Temps d'échanges au sein du bureau municipal	Temps d'échanges au sein du bureau municipal	Temps d'échanges au sein du bureau municipal Décision modificative N
Janvier N+1	Février N+1	Mars N+1	Juin N+1	Décembre N+1	
Simulation prospective, arbitrages budgétaires annuels et pluriannuels	Débat d'orientations budgétaires (DOB) N+1	Budget primitif (BP) N+1	Compte administratif/compte financier unique N Budget supplémentaire (BS) N+1	Décision modificative (DM) n°2	

- ✓ Lamballe-Armor s'est dotée d'un plan pluriannuel des investissements (PPI) sur la période 2022-2028. Sans le remettre profondément en question chaque année, celui-ci qui peut faire l'objet d'ajustements annuellement
- ✓ Pour l'instant, le choix n'a pas porté vers un système plus complexe avec des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP en investissement) ou des autorisations d'engagement et des crédits de paiements (AE-CP en fonctionnement). Ce point pourra être revu éventuellement dans le courant du mandat.

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE ET LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

- ✓ Pour les budgets sous la nomenclature M57, la réglementation permet de réaliser des virements de crédits entre chapitres au sein d'une même section
- ✓ Lamballe-Armor retient cette possibilité : l'ordonnateur peut réaliser des virements de crédits sous les conditions suivantes :
 - Entre chapitres, au sein d'une même section
 - Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section
 - A l'exception du chapitre des charges de personnel (012)
 - Uniquement pour les budgets sous la nomenclature M57
- ✓ L'assemblée sera informée a posteriori de ces virements